



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : concours internes du CAPLP et du CAER-CAPLP

Section : Génie Industriel

Option : Bois

Session 2017

Rapport de jury présenté par

**Jean-Marc TOCHON
Président de jury**

Sommaire

Préambule	3
Avant-propos.....	4
Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	5
Constat.....	6
Conseils	6
Sur la forme	6
Pour la partie 1	7
Pour la partie 2	7
Sur le fond	7
Épreuve d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.....	8
1. Présentation de l'épreuve	8
2. Partie travaux pratiques	8
3. Partie pédagogique	9
L'exposé	9
L'entretien.....	9
4. Commentaires et recommandations	10
4.1 Partie pratique	10
4.2 Partie pédagogique	11
Résultats statistiques.....	13
Concours interne CAPLP	
Concours interne CAER-CAPLP	
Conclusion.....	14
Annales 2017.....	15

Préambule :

La session 2017 du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section Génie Industriel option Bois, s'est déroulée au lycée Léonard de Vinci de Paris dans de très bonnes conditions :

- du 1er au 2 février 2017 pour la correction de l'épreuve d'admissibilité ;
- du 28 au 31 mars 2017 pour le déroulement de l'épreuve d'admission.

Le jury adresse de sincères remerciements au Proviseur, au DDFPT ainsi qu'à tous leurs collaborateurs pour l'excellent accueil qui lui a été réservé et pour la qualité des infrastructures et des équipements mis à sa disposition et à celle des candidats.

Remarque importante :

Hormis pour les résultats, aucune distinction ne sera effectuée dans ce rapport entre les candidats du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP. Les constats, remarques, conseils et préconisations s'appliquent donc, sans distinction, à l'ensemble des candidats de cette session 2017.

Avant-propos

Le concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel doit permettre de valider les compétences professionnelles des candidats, mais aussi les compétences pédagogiques indispensables qui leur permettront de construire, tout au long de leur carrière, des séquences d'enseignement de qualité.

Pour les concours internes du CAPLP et du CAER-CAPLP du génie industriel bois, les compétences attendues sont, à la fois, scientifiques, technologiques et pédagogiques. Le jury cherchera aussi à évaluer la capacité des candidats à adapter leurs compétences en fonction des évolutions technologiques et pédagogiques. Dans la voie professionnelle, l'innovation doit être constamment au cœur des enseignements. Le jury attend aussi des candidats qu'ils maîtrisent, ou pour le moins connaissent, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et qu'ils soient en mesure de transmettre aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

Cette année encore tous les postes mis au concours n'ont pas pu être pourvus, par manque de candidats possédant le niveau requis. La connaissance des référentiels des trois baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et AEA, donnés lors de l'épreuve d'admission, est inexistante chez trop de candidats qui, dans ce cas, proposent des séquences pédagogiques inadéquates ou inadaptées. C'est surprenant pour des candidats d'un concours interne, qui pour la plupart, sont en poste au moment du concours... De même, les textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation sont des documents fondateurs souvent méconnus des candidats. Le jury cherche à apprécier la capacité des candidats à prendre en compte les besoins identifiés des élèves, à s'adapter à des contextes variés d'enseignement et à en mesurer toutes les dimensions : classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire et société.

Les candidats ne doivent pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer l'épreuve d'admission, dont le coefficient est le double de celui de l'admissibilité. Proposer une séquence pédagogique à partir d'activités expérimentales ne s'improvise pas et nécessite une préparation sérieuse et rigoureuse.

L'admission n'a pu être prononcée pour les candidats dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de lycée professionnel.

Le CAPLP est un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique. A ce titre il exige un comportement et un engagement adaptés des candidats. Par exemple, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable.

Jean-Marc TOCHON
Président du jury

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPLP
- NOR: MENH1310122A :

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. — Sections autres que langues vivantes - lettres, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :*
- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

Constats :

Le jury a eu le plaisir de lire quelques très bons dossiers de RAEP : bonne qualité rédactionnelle, expression écrite claire et synthétique, maîtrise de l'orthographe, syntaxe correcte et construction bien ordonnée, souvent à l'aide d'un « fil conducteur ». Des dessins, photos, schémas... sont souvent plus explicites que de longs commentaires.

La majorité des candidats a rédigé un dossier de RAEP conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. Certains ont su décrire précisément les étapes marquantes de leur expérience professionnelle, permettant ainsi au jury d'appréhender leur profil et de déceler des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.

L'analyse que ces candidats ont effectuée pour leur réalisation pédagogique leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques des référentiels ciblés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, modalités des évaluations, suivi individuel des élèves sur la base des compétences identifiées du référentiel.

Les critères d'appréciation, conformément à la réglementation, des membres du jury ont porté sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury constate que quelques activités présentées ne sont absolument pas en adéquation avec le référentiel (par exemple l'isostatisme en CAP). Cela dénote une lecture trop superficielle de ce document fondamental et incontournable pour l'écriture d'une progression pédagogique.

Un candidat ayant échoué au concours lors d'une précédente session doit faire l'effort de rédiger un nouveau dossier de RAEP.

Conseils

Sur la forme :

Le jury ne devrait pas devoir rappeler aux candidats qu'il est impératif de respecter le cahier des charges (police Arial 11, interligne simple, respect des marges...) et de joindre sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

On ne peut aussi que conseiller aux candidats de prendre le temps nécessaire à une rédaction réfléchie de leur dossier de RAEP et de le faire relire par quelques personnes choisies de leur entourage, afin d'obtenir un document d'une qualité digne du concours visé.

Le dossier de RAEP ne doit pas se résumer à une compilation de pages de référentiels. C'est l'implication et l'investissement du candidat dans ce dossier qui en fait sa qualité.

Pour la partie 1 :

Trop de candidats confondent « description des activités confiées », ce qui est demandé, et « énumération des activités confiées ». Il importe dans cette partie de montrer en quoi les étapes professionnelles franchies ont permis au candidat d'acquérir des compétences d'enseignement. Quelques références aux quatorze compétences de l'enseignant sont les bienvenues. Le parcours d'enseignement doit être davantage explicité que le parcours antérieur du candidat.

Les formations reçues tout au long du parcours professionnel doivent être mentionnées et valorisées.

Les candidats se présentent à un concours interne de recrutement de professeurs. Ils ont donc une expérience de l'enseignement des métiers du bois. Ils doivent ainsi valoriser les savoir-faire pédagogiques qu'ils ont acquis, les expérimentations qu'ils ont menées... afin de donner au jury l'envie de les rencontrer lors des épreuves d'admission.

Pour la partie 2 :

Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, concis et structurés. Des éléments graphiques sont toujours les bienvenus pour étayer un texte souvent trop dense. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement.

Sur le fond :

Les candidats doivent préciser, sans ambiguïté, le niveau, la filière de formation et, éventuellement, la période de l'année lors de laquelle l'activité est proposée. Idéalement cette activité sera représentative d'une situation d'apprentissage, en lien avec une réalité professionnelle réelle et réaliste, prenant appui sur des objectifs précis, clairement énoncés et adaptés aux compétences du référentiel. Elle sera située dans une progression globale, construite et explicitée.

Le candidat justifiera le choix de la, ou des, démarche-s pédagogique-s retenue-s et indiquera le-s support-s utilisé-s.

Une fiche pédagogique détaillée est toujours la bienvenue. Cette fiche doit comporter les éléments déjà cités, mais aussi la durée prévue et la planification de l'activité, la nature de l'aide apportée aux élèves par le professeur, les modalités de réalisation (activité individuelle ou en équipe), les modalités et les critères d'évaluation....

Des éléments de contenu doivent être donnés au jury (représentation 3D) pour permettre d'évaluer la qualité du fond scientifique et technique de la situation d'apprentissage et son adéquation au niveau des élèves.

La prise en compte de la diversité des élèves et la différenciation des activités sont aussi des éléments que le jury apprécie.

Globalement l'utilisation des outils numériques n'est pas suffisamment explicitée.

L'évaluation des élèves doit porter sur l'acquisition des compétences et pas sur le simple résultat d'obtention d'une pièce « bonne » ou pas. Une évaluation associant des professionnels ou les enseignants des autres disciplines n'apparaît jamais dans les dossiers de RAEP présentés. L'objet est plus souvent évalué que l'élève.

L'originalité du support, son attractivité ainsi que l'innovation technologique sont fortement appréciées. L'arrêté précité indique que « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité...* ». Or le jury a trop souvent le sentiment que la situation décrite n'a pas été proposée aux élèves (par exemple les temps alloués ne sont pas réalistes). L'absence d'une synthèse et d'un bilan accroît ce doute. Des extraits de documents renseignés par les élèves authentifieraient la mise en œuvre de l'activité présentée.

Épreuve pratique d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

1. Présentation de l'épreuve

Durée : 6h, coefficient 2.

- 4 heures d'activités pratiques en atelier (un TP d'usinage sur machine, un TP de pose d'ouvrage, une mise au point d'une séquence pédagogique)
- 1 h de préparation de l'exposé sur support numérique
- 30 minutes d'exposé, 30 minutes d'entretien

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option "génie industriel bois", l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel (CAP et BAC professionnel) et dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2. Partie travaux pratiques

Durant la première phase de cette partie (2 heures), le candidat mène un travail pratique (sur machines et sur cellule de pose) qui permet au jury d'évaluer la maîtrise des compétences techniques et professionnelles au niveau d'un technicien hautement qualifié (baccalauréat professionnel pour les savoir-faire et BTS pour l'analyse technique).

Les critères d'évaluation concernent :

- l'appropriation du travail à réaliser dans un environnement professionnel ;
- l'organisation du poste de travail (fonctionnement, mise en sécurité, contrôle,...) ;
- la mise en œuvre des matériels et équipements mis à la disposition des candidats.

Durant cette phase deux travaux pratiques seront abordés par le candidat.

L'un porte sur l'usinage d'une pièce sur machine à positionnement numérique ou à commande numérique. Il peut être demandé au candidat de :

- définir les critères de choix d'un outil ;

- énumérer ses caractéristiques ;
- déterminer les paramètres d'usinage ;
- compléter une nomenclature ou un contrat de phase, un mode opératoire ;
- élaborer un montage d'usinage ou le posage de la pièce ;
- mesurer des jauges outils sur un banc de préréglage ;
- régler la machine et usiner ;
- contrôler et analyser les résultats des usinages réalisés ;
- effectuer une action corrective.

L'autre porte sur l'implantation et la pose d'un ouvrage d'agencement. Il peut être demandé au candidat de :

- organiser sa zone d'intervention ;
- vérifier et réceptionner les supports de l'ouvrage ;
- relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage ;
- préparer les supports nécessaires à la pose ;
- choisir des fixations en fonction des matériaux ;
- répartir et tracer les fixations ;
- préparer et ajuster les ouvrages ;
- assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages ;
- fixer, solidariser les ouvrages aux supports ;
- installer les composants.

Deux évaluations indépendantes, d'égale pondération, sont faites pour chacun des travaux pratiques d'égale durée. La maîtrise des machines conventionnelles et numériques est demandée au candidat, ainsi que la maîtrise des compétences liées aux démarches d'implantation et de pose d'un ouvrage.

Durant cette première phase de travaux pratiques, les échanges avec le jury permettent aux candidats de démontrer leur compréhension du problème posé et leur maîtrise des compétences pour le résoudre.

Le jury accompagne les candidats pour valider leur procédure, et discuter de la validité des résultats obtenus.

À l'issue de cette première phase, les candidats exploitent les résultats des travaux pratiques durant deux heures de façon autonome, pour construire une séquence pédagogique et en développer une séance. Ils ont alors toutes possibilités de revenir sur les lieux de l'exercice des travaux pratiques pour y prendre toute information utile.

3. Partie pédagogique

À partir des travaux pratiques réalisés en atelier, les candidats conçoivent et organisent une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels. La séquence pédagogique doit conduire à l'acquisition de compétences du référentiel d'un baccalauréat professionnel. Il appartient au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- le potentiel pédagogique de l'ouvrage ;
- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- la mise en perspective dans la formation ;
- les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir les compétences visées ;

- l'évaluation des nouvelles connaissances acquises.

Il est important de rappeler que cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :

- élaborer une séquence d'enseignement à partir d'un référentiel baccalauréat professionnel de la filière bois ;
- maîtriser les contenus d'enseignement de la discipline des formations en lycée professionnel ;
- savoir exploiter les référentiels des formations ;
- choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et aux élèves ;
- construire une séance (durée, nature des activités des élèves, organisation des groupes...) ;
- mener une réflexion sur les finalités et l'évolution de la discipline ainsi qu'aux relations de celle-ci avec les autres disciplines.

Préparation de l'exposé sur support informatique durant 1 heure.

L'exposé : 30 minutes

L'exposé consiste à présenter les différentes composantes d'une séquence et séance pédagogiques en lien avec les activités pratiques menées par le candidat en amont.

L'entretien : 30 minutes

Il permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale et à ses capacités d'analyse et de synthèse. Il permet également de vérifier que le candidat connaît les référentiels, maîtrise les contenus d'enseignement et montre une capacité d'adaptation aux évolutions pédagogiques et technologiques de la spécialité. Enfin l'entretien permet de s'assurer que le candidat est capable d'inscrire son enseignement dans le cadre des valeurs de la République.

4. Commentaires et recommandations

4.1 Partie pratique

Les candidats qui ont bien réussi la partie travaux pratiques :

- possèdent de solides compétences professionnelles ainsi que des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre d'un usinage sur une machine ;
- possèdent également une bonne maîtrise les compétences professionnelles et les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre des techniques de pose des ouvrages ;
- font preuve d'autonomie et de prise d'initiative ;
- ont su gérer leur temps.

Des candidats ont eu des difficultés inquiétantes dans les domaines suivants :

- l'analyse du positionnement isostatique des pièces sur machine ;
- le mesurage et le contrôle des outils et des pièces ;
- les moyens de production numérisés ;
- le respect de la méthodologie de mise en œuvre d'ouvrages sur site ;
- l'ajustement d'un ouvrage dans son environnement ;
- l'implantation et le positionnement d'un ouvrage dans un espace défini ;

- le contrôle de pose d'un ouvrage.

Il est conseillé aux candidats de :

- prendre le temps de lire d'analyser l'ensemble du sujet et des ressources associées ;
- intégrer, dès les premières minutes de l'épreuve, que celle-ci doit les conduire à construire une séquence pédagogique en lien avec les travaux pratiques effectués ;
- préciser clairement leur démarche, leur choix, leur protocole les amenant à la résolution du problème posé ;
- solliciter le jury à bon escient ; l'autonomie, la bonne gestion du temps, l'esprit d'initiative sont des qualités appréciées qu'ils doivent exercer dans le cadre du respect rigoureux des règles de sécurité.

Le jury invite tous les candidats à trouver les moyens – par exemple en partenariat avec un établissement scolaire – pour se former à la mise en œuvre des machines numériques, à la pose des ouvrages et aux techniques de mesurages et de contrôles.

4.2 Partie pédagogique

4.2.1 Exposé

Analyse des prestations des candidats

Quelques candidats ont su exploiter la situation particulière des travaux pratiques pour imaginer une activité de formation plus générale permettant de développer les compétences ciblées. Ils ont pu dégager les savoirs associés transférables à d'autres situations d'activités professionnelles.

Certains se limitent à reproduire strictement les travaux pratiques qu'ils ont réalisés dans le cadre de la première partie sans les resituer sans un contexte professionnel représentatif de la réalité des activités du domaine de la menuiserie du bâtiment ou de la menuiserie industrielle. La notion de situation - problème qui doit permettre au professeur d'élaborer un scénario d'enseignement pour mettre les élèves en situation de résoudre un problème est trop souvent un concept inconnu.

La notion de pré-requis semble acquise, mais la justification de cette antériorité pédagogique n'est pas toujours donnée.

Une grande majorité de candidats a utilisé, de manière opportune, les outils numériques de présentation mis à leur disposition. Toutefois, pour quelques-uns, l'orthographe, l'expression écrite et l'expression orale sont insuffisantes pour réussir un concours de recrutement de professeurs.

D'autres candidats n'ont pas été en mesure de :

- développer une séance structurée inscrite dans une séquence pédagogique cohérente et en lien avec les travaux pratiques effectués au préalable en atelier ;
- identifier les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir par les élèves lors de la séquence. Trop de séquences présentées n'apportent rien de nouveau à l'apprenant ;
- construire une démarche pédagogique ;
- détailler des activités précises des élèves durant dans la séance ;
- synthétiser les points essentiels à retenir, porteurs de savoirs et savoir-faire transférables à d'autres situations professionnelles ;
- proposer une évaluation des acquis des élèves.

Les fiches pédagogiques présentées (document de préparation professeur, fiche contrat...) ne sont pas toujours maîtrisées. Leur rédaction reste trop formelle, voire stéréotypée, et elles ne mettent pas suffisamment en évidence l'usage qui peut en être fait dans la préparation et dans le déroulement de la séquence.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se poser les questions suivantes pour préparer leur séquence :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder le nouvel apprentissage (prérequis) ?
- Quels savoirs ou savoir-faire nouveaux vais-je leur apporter en lien avec ma progression ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séquence (synthèse) ?
- Quelle stratégie pédagogique (démarches) ?
- Quel type d'évaluation faut-il mettre en place (éventuellement auto-évaluation) ?

Pour bien appréhender ces questions, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière aux points suivants :

- identifier précisément les compétences qui peuvent être développées dans la séquence, en fonction du support de formation (en lien avec les travaux pratiques) et en cohérence avec la progression pédagogique construite par le professeur ;
- définir et formaliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être à faire acquérir aux élèves lors de la séquence ;
- repérer les prérequis minimaux et le degré d'autonomie des élèves (de chaque élève dans le cas d'une pédagogie différenciée) ;
- définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver une loi, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter...) ;
- exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoirs à acquérir ;
- privilégier une pédagogie inductive ;
- élaborer la chronologie des activités de la séance qui devront être conduites les élèves : observation, expérimentation, manipulation... ;
- choisir les espaces, le temps et le mode de travail (en groupe ou individuel) ;
- définir la manière dont se fera la synthèse des connaissances ainsi que son contenu ;
- envisager l'évaluation des apprentissages.

4.2.2 Entretien

Le jury a apprécié le comportement très professionnel de quelques candidats. Il a relevé une véritable écoute de la part de ces derniers aux questions posées afin de répondre de la manière la plus complète. De manière marginale, des candidats éludent ou se dérobent aux demandes effectuées par le jury.

Les règles de communication ne sont pas toujours maîtrisées. Un professeur, cadre de catégorie A de la fonction publique, doit être capable de s'exprimer clairement et rigoureusement, d'effectuer un exposé synthétique à l'aide d'un vocabulaire professionnel adapté et avec les bons outils numériques. Il est indispensable d'employer un vocabulaire technique adéquat et d'exprimer correctement une pensée technique graphiquement (schéma, croquis, modèle, carte euristique ...).

Pour quelques candidats, on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques. Dans ce cas, il leur est excessivement difficile d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury.

Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois sont peu citées, voire pas respectées.

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie d'épreuve. Il est également fortement conseillé de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière "bois".

Remarque générale : l'ensemble de ces épreuves se déroule sans pause, il appartient au candidat de prendre ses dispositions.

Résultats statistiques

Concours interne du CAPLP, section Génie Industriel option Bois

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
16	41	24	16
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre de candidats admis	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
12	6	37,5 %	14,6 %
Moyenne du premier admis : 15,78		Moyenne du dernier admis : 10,04	
Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'admission : 10,60			
Moyenne des candidats admis : 12,39			

Concours interne du CAER-CAPLP, section Génie Industriel option Bois

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
1	18	14	6
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre de candidats admis	Taux admis/admissibles	Taux admis/inscrits
4	1	16,7 %	5,6 %
Moyenne du premier admis : 18,43			
Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'admission : 13,49			

Conclusion

Le nombre de postes pourvus pour le concours interne du CAPLP GIB Public était, cette année, égal au nombre de candidats admissibles. Malgré cette situation, tous les candidats présents n'ont pu être déclarés admis, car tous n'ont pas satisfait aux exigences de cet examen qui doit permettre de reconnaître des professeurs de qualité, capables d'enseigner les métiers du bois, grâce à une pédagogie avérée, mais aussi de former les futurs citoyens de notre pays.

Pour le concours interne du CAER-CAPLP, le poste pourvu a été attribué.

Ont donc été déclarés admis, les candidats qui ont su montrer au jury le sérieux de leur préparation, l'investissement lucide dans leur métier d'enseignant, et particulièrement dans les aspects pédagogiques, la connaissance du système éducatif, l'appropriation des compétences des métiers de l'éducation et du professorat, la prise en compte bienveillante des élèves dans leur globalité, mais aussi dans leur diversité, la volonté de progresser et de s'améliorer et l'envie d'enseigner.

Les membres du jury ont été satisfaits de rencontrer des candidats volontaires, impliqués dans leurs missions d'enseignants et désireux de bien faire. Ces candidats ont un vrai projet professionnel. Ils ont préparé avec soin leur dossier de RAEP et ils ont travaillé sérieusement leur épreuve d'admission. Ils ont souvent fait relire leur dossier de RAEP par des tierces personnes et ils ont pris en compte les remarques formulées. Ils connaissent les compétences exigibles des enseignants et ils font l'effort de distiller, dans leur enseignement, les valeurs et les principes de la République. Ils participent régulièrement, à leur demande, à des actions de formation. Leur projet de carrière dans l'enseignement est construit.

A l'inverse les membres du jury déplorent le manque de préparation de quelques candidats qui, pensant qu'ils sont d'excellents techniciens, croient pouvoir se dispenser de tout effort pédagogique et négligent la didactique de la discipline. Le jury constate que généralement lorsqu'un candidat présente des lacunes techniques, ces dernières s'accompagnent généralement de lacunes scientifiques et parfois aussi de lacunes d'expression. Ces candidats n'ont pas compris qu'un professeur technique n'est pas simplement un transmetteur de savoir-faire. Ils ne peuvent pas se contenter d'essayer de reproduire l'enseignement qu'ils ont reçu eux-mêmes lorsqu'ils étaient élèves. Ils ont aussi souvent du mal à justifier leur choix de devenir enseignants. S'ils veulent réussir le concours, ces candidats doivent absolument faire preuve d'une grande lucidité. Certes l'examen nécessite une préparation spécifique, mais c'est aussi dans l'exercice quotidien rigoureux de leur activité d'enseignement que les candidats construisent leur capacité de réussite au concours.

Les candidats qui se présentent depuis plusieurs années à cet examen doivent s'astreindre à repenser complètement leur dossier de RAEP. Ils ne peuvent pas espérer réussir en s'obstinant dans une position sans issue.

Enfin le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'imprégner attentivement des textes et des rapports de jury relatifs à ce concours. La mise en place d'une veille pédagogique et technologique est indispensable. Il est également incontournable, de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière bois.

Les lauréats de ces concours doivent savoir que, s'agissant d'un recrutement d'enseignants, ils seront dès la rentrée scolaire prochaine nommés en qualité de professeurs stagiaires.

ANNALES 2017

Rappel du déroulement du concours interne CAPLP et CAER-CAPLP GIB

		Période	Forme
Épreuve d'admissibilité	Coefficient 1	1 ^{er} et 2 février 2017	Étude des dossiers de RAEP
Épreuve d'admission	Coefficient 2	du 28 au 31 mars 2017	Épreuve pratique

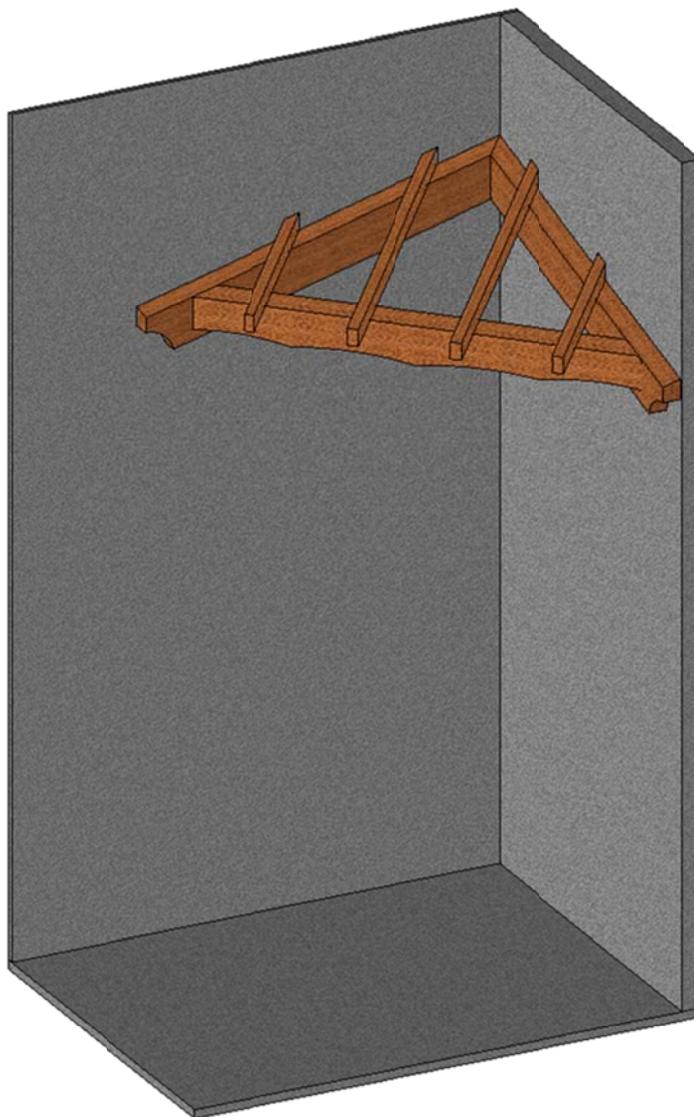
Rappel du déroulement de l'épreuve pratique d'admission

Durée 6 heures :

- 1/ Activité pratique TP1 de fabrication sur machine tirée au sort (entre une toupie à commande numérique et un centre d'usinage à commande numérique), durée : 1 h
- 2/ Activité pratique TP2 de pose d'ouvrage, durée : 1 h
- 3/ Mise au point d'une séquence pédagogique en atelier, durée : 2 h
- 4/ Préparation de l'exposé pédagogique, durée : 1 h
- 5/ Exposé devant jury de la séquence pédagogique, durée : 1 heure (30 min de présentation + 30 min d'entretien).

Un dossier technique (documents DT1 à DT5), non reproduit ci-dessous, comportant le dessin d'ensemble d'une marquise d'angle et les dessins de définition des pièces composant cette marquise, est remis aux candidats.

Marquise d'angle



Composition du dossier :

- Doc 1/5 : Page de garde
- Doc 2/5 : Fiche contrat.
- Doc 3/5 : Vue en perspective des différents éléments.
- Doc 4/5 : Support dans son environnement.
- Doc 5/5 : Nomenclature.

TP N° 1 TOUPIE

Réalisation du délardement d'une panne

Le travail qui vous est demandé porte sur l'usinage du délardement de la panne de la marquise d'angle (document technique DT3).

La machine choisie étant une toupie à positionnement numérique, il vous est demandé de définir les paramètres de réglage (conditions de coupe, de positionnement, ...) et d'assurer l'usinage.

Vous devez vous munir de votre calculatrice

Travaux pratiques :

- **Partie 1** : Compléter le contrat de phase, concernant le délardement de cette panne, en suivant les prescriptions du plan de définition et du choix de l'outil (isostatisme, jauge outil, conditions de coupe).
- **Partie 2** : Régler, usiner et contrôler.

PARTIE 1

Compléter le contrat de phase de l'usinage du délardement

- 1- Choisir l'isostatisme de l'usinage de l'outil choisi.
Contrat de phase (document DR1)
- 2- Calculer les conditions de coupe en choisissant un pas d'usinage de qualité moyenne.
Contrat de phase (document DR1)
- 3- Indiquer les côtes de fabrication
Contrat de phase (document DR1)

Remarques : le document réponse DR1 est à remettre au jury à l'issue de la partie 1, pour la suite de l'épreuve afin de poursuivre le TP.

PARTIE 2

Réglage de la toupie, usinage du délardement.

Créer l'outil N°..... (à demander au jury)

- 1- monter l'outil
- 2- entrer les caractéristiques de l'outil
- 3- définir les points zéro de l'outil

Créer le programme N°..... (à demander au jury)

- 4- créer le programme suivant le contrat de phase
- 5- mettre en position automatique

(attention de bien ouvrir la lumière de la table et de prévoir le passage dans la table)

Usiner et Contrôler

- 6- mettre en sécurité la machine
- 7- démarrer la machine (attention au sens de rotation)
- 8- usiner
- 9- contrôler l'usinage
- 10- compléter le tableau de contrôle de dimensions (document DR1)

Éléments mis à disposition pour les parties 1 et 2 :

- dossier technique
 - dessin de définition (document technique DT3) ;
- dossier réponses
 - documents réponse DR1
- dossier ressources
 - procédure de la machine.
 - disque de l'INRS pour le choix de la fréquence de rotation ;
- machine et outillages
 - une toupie à positionnement numérique ;
 - des outils de toupie ;
 - des bagues d'épaisseur ;
 - pont et pied à coulisse, ...
 - .
- pièces
 - deux pièces dont une de réglage.

TP N° 1 CUCN

Réalisation du calibrage d'une panne

Le travail qui vous est demandé porte sur l'usinage correspondant au calibrage de la panne de la marquise d'angle.
(Voir dossier technique).
La machine choisie étant un centre d'usinage à commande numérique, il vous est demandé de vérifier et de modifier le programme si nécessaire ainsi que de conduire les opérations d'usinage.

Travaux pratiques :

- **Partie 1 : Modifier le programme** : vérifier **que** les paramètres de réglage nécessaires (conditions de coupe, de positionnements, trajectoires...) sont conformes aux règles d'usinage.
- **Partie 2 : Conduire les opérations d'usinage** : Régler, positionner la pièce, usiner et contrôler l'usinage demandé.

Remarques : Pour l'ensemble du travail demandé, vous pouvez vous aider des procédures mises à votre disposition.

PARTIE 1

Modifier le programme :

- 4- Ouvrir le programme «*ww4/a1/mp4/CAPLP2017/calibragepanne*».
- 5- Sauvegarder votre programme dans le répertoire « *CAPLP2017/NOMPrenomcandidat* » (sans espace ni accent).
- 6- Effectuer la jauge de l'outil choisi et comparer avec les valeurs existantes dans le répertoire outils.
- 7- Contrôler les caractéristiques de coupe (la trajectoire, le nombre de passe, correcteur d'outil).
- 8- Contrôler les décalages et modifier si nécessaire.
- 9- Générer le programme (envoi à l'API) après chaque modification.
- 10- Choisir un emplacement sur la machine et valider.
- 11- Vérifier l'usinage avec le simulateur 3D.

PARTIE 2

Conduire les opérations d'usinage

- 11- Mettre la pièce en position sur le poste demandé et vérifier son maintien.
- 12- Lancer la visualisation (caméra embarquée) et procéder à l'usinage.
- 13- Contrôler l'aspect de l'usinage en fonction de la profondeur et de la largeur de la gravure.
- 14- Procéder aux modifications si nécessaire.
- 15- Laisser un poste d'usinage opérationnel.

Remarques : Pour l'ensemble du travail demandé, vous pouvez vous aider des procédures mises à votre disposition.

Eléments mis à disposition pour les parties 1 et 2 :

- dossier technique :
 - dessin de définition (document technique) ;

- ressource :
 - procédures de la machine.

- machine et outillages :
 - un centre d'usinage à commande numérique ;
 - des outils de perçages, fraisage, défonçage et sciage ;
 - des moyens de mesurage et de contrôle.

- pièces :
 - une pièce d'essai (panne) ;
 - une pièce réelle (panne).

TP N°2 POSE

Pose d'une marquise d'angle

Vous devez finir l'installation de la marquise d'angle dans la cellule de pose. La marquise est composée d'une panne, de deux murailles et de quatre empançons. Le tout est en sapin. La finition demandée est prête à peindre.

Les murailles sont déjà fixées au mur. Elles ne devront pas être démontées.

La distance de pose de la panne est variable en fonction de chaque candidat. Elle sera donnée par un examinateur. **La panne devra être centrée.**

Les empançons devront avoir une répartition homogène et centrée par rapport à l'axe de la panne.

Objectifs :

- Être capable d'organiser et de poser un ouvrage d'agencement.

Travail demandé :

1. Fixer et ajuster la panne.
2. Tracer la répartition sur la panne.
3. Fixer et ajuster les empançons.

Distance entre la panne et la muraille : _____mm

Conditions :

- Un délai d'une heure.
- Un dossier technique.
- Une cellule de pose.
- Une scie circulaire plongeante + rail de 1,4m + aspirateur
- Une scie circulaire radiale + aspirateur
- Du matériel électroportatif (perceuse, visseuse, mèche, scie sauteuse...)
- Du matériel de pose (niveau à bulle, niveau laser, fausse équerre, visserie, fil à plomb...)

Critère d'évaluation :

- Un respect des lieux et des consignes de sécurité
- Un support aux dimensions indiquées dans le document technique
- Une répartition des empançons cohérentes.
- Un choix de cheville adapté.

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE DES TRAVAUX PRATIQUES

SUJET :

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation permettant de répondre, **au choix**, à l'un des deux objectifs suivants :

OBJECTIFS DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE DE FORMATION

OBJECTIF N°1

Concevoir une séquence pédagogique pour une classe de terminale du baccalauréat professionnel « Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA) » qui permettrait d'acquérir **tout ou partie** des compétences ci-dessous :

- C2.3. établir des documents de fabrication ;
- C2.6. choisir et prérégler des outils, des appareillages ;
- C3.1. mettre en œuvre un moyen de fabrication ;
- C3.4. mettre en œuvre des procédures de contrôle.

Pour construire la séquence pédagogique de l'objectif N°1, vous devez vous référer au **TP N°1**.

OBJECTIF N°2

Concevoir une séquence pédagogique pour une classe de 1^{ère} du Baccalauréat professionnel « Technicien Menuisier Agenceur (TMA) » qui permettrait d'acquérir **tout ou partie** des compétences ci-dessous :

- C4.1. organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention ;
- C4.2. contrôler la conformité des supports et des ouvrages ;
- C4.3. implanter, distribuer les ouvrages ;
- C4.5. conduire les opérations de pose sur chantier.

Pour construire la séquence pédagogique de l'objectif N° 2, vous devez vous référer au **TP N°2**.

Il vous appartient de définir, pour l'objectif choisi, l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- les savoirs technologiques et les savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- un scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir et d'évaluer les compétences visées;
- l'évaluation des nouvelles compétences acquises.

Vous prendrez appui sur les investigations et les analyses effectuées préalablement au cours des activités pratiques conduites pendant l'épreuve.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- Activités de travaux pratiques
 - o Appropriation des problématiques technique et pédagogique 20 min
 - o TP 1 (usinage) 60 min
 - o TP 2 (pose d'ouvrage) 60 min
 - o Mise au point d'une séquence pédagogique en atelier 1^h 50 min
- Exploitation pédagogique de travaux pratiques
 - o Préparation de l'exposé pédagogique 1 heure
 - o Exposé devant le jury et entretien 1 heure

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE DE TRAVAUX PRATIQUES

SUJET :

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation permettant de répondre, **au choix**, à l'un des deux objectifs suivants :

OBJECTIFS DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE DE FORMATION

Objectif N°1

Référentiel TMA

Concevoir une séquence pédagogique pour une classe de 1^{ère} du Baccalauréat professionnel « Technicien menuisier agenceur » qui permettrait d'acquérir tout ou partie des compétences ci-dessous :

- C2.4. Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose
- C3.3. Installer et régler les outillages
- C3.4. Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.

Pour construire votre séquence pédagogique vous devez vous référer au **TP N°1**.

Objectif N°2

Référentiel TCB

Concevoir une séquence pédagogique pour une classe de 1^{ère} du Baccalauréat professionnel « Technicien constructeur bois » qui permettrait d'acquérir tout ou partie des compétences ci-dessous :

- C2.4. Établir le processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
- C3.3. Rechercher les caractéristiques dimensionnelles et géométriques ;
- C4.1. Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention ;
- C4.2. Contrôler la conformité des supports et des ouvrages ;
- C4.5. Conduire les opérations de pose sur chantier.

Pour construire votre séquence pédagogique vous devez vous référer au **TP N°2**.

Il vous appartient de définir, pour l'objectif choisi, l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

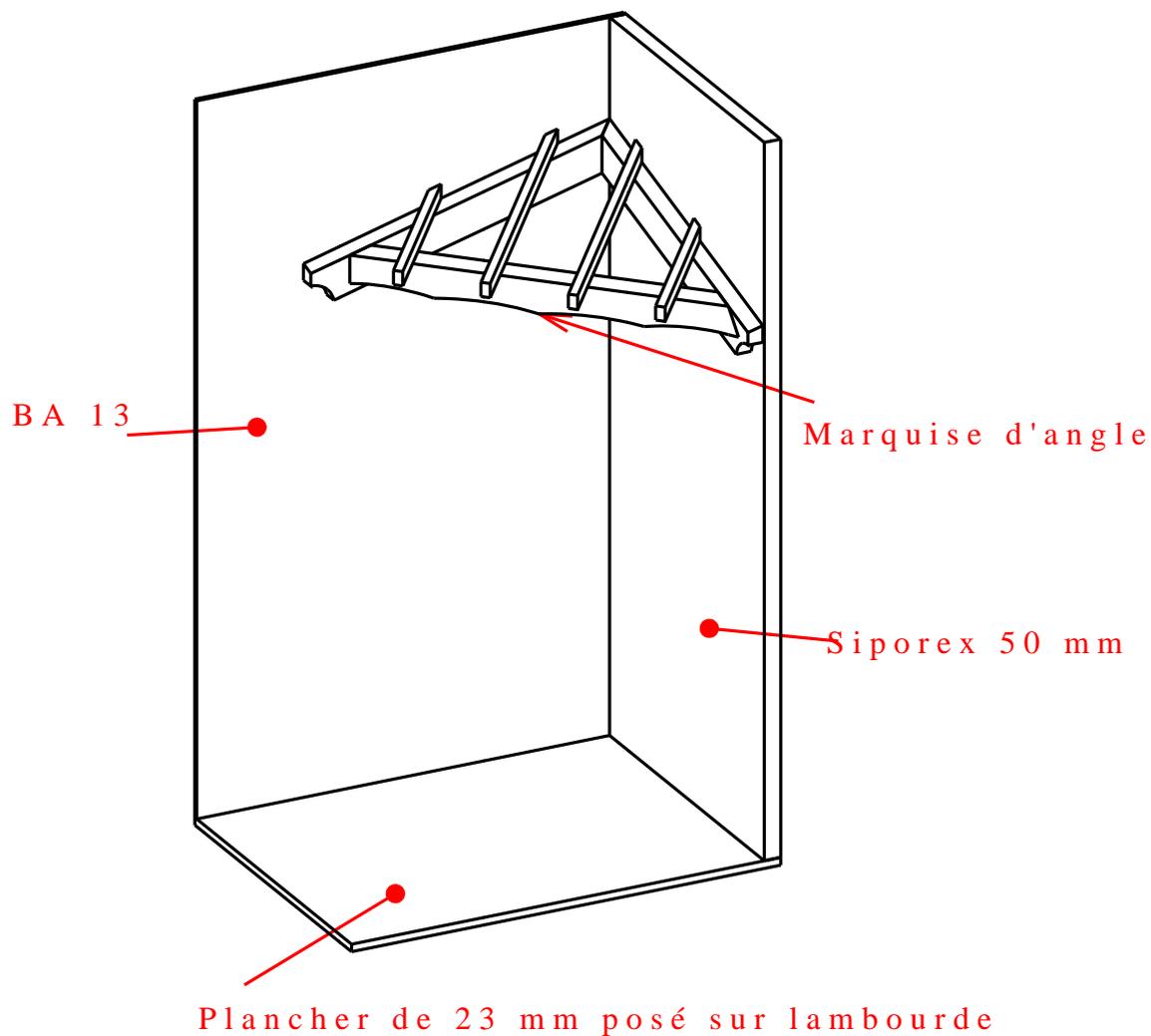
- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- les savoirs technologiques et les savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- un scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir et d'évaluer les compétences visées;
- l'évaluation des nouvelles compétences acquises.

Vous prendrez appui sur les investigations et les analyses effectuées préalablement au cours des activités pratiques conduites pendant l'épreuve.

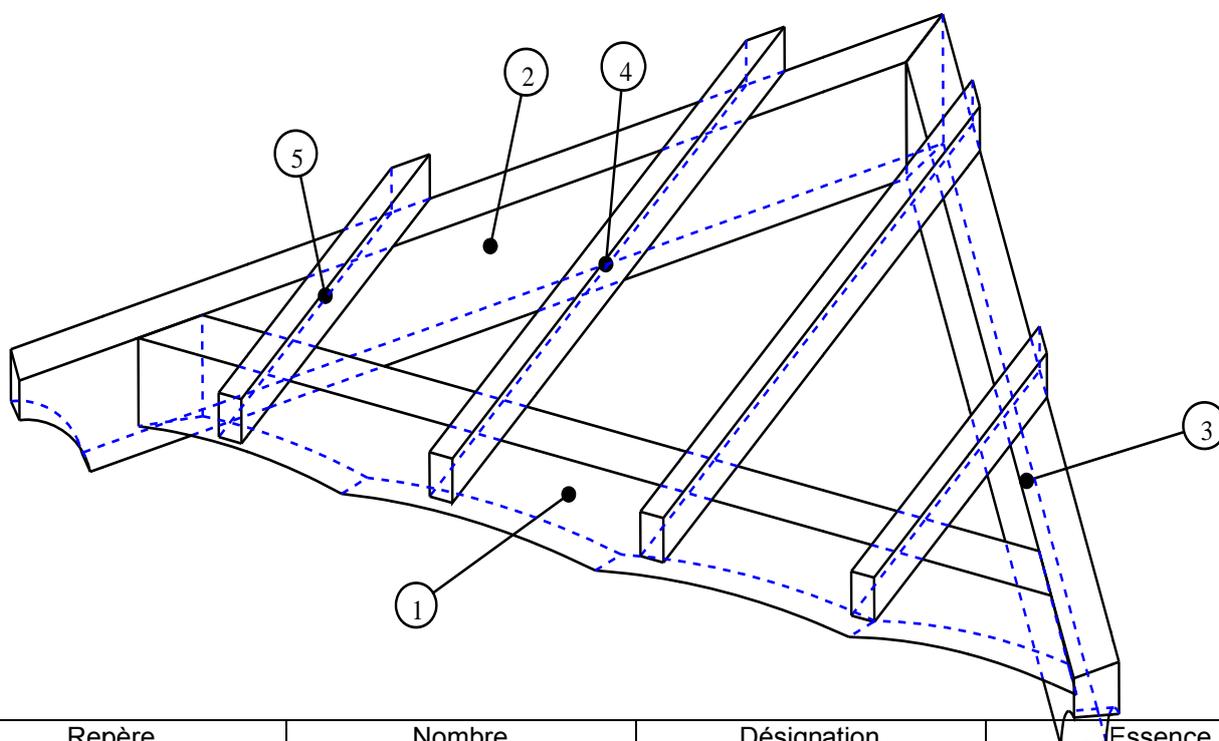
DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Activités de travaux pratiques
 - o Appropriation des problématiques techniques et pédagogique 20 min
 - o TP 1 60 min
 - o TP 2 60 min
 - o Mise au point d'une séquence pédagogique en atelier 1^h 50 min
- Exploitation pédagogique de travaux pratiques
 - o Préparation de l'exposé pédagogique 1 heure
 - o Exposé devant le jury et entretien 1 heure

Vue en perspective des différents éléments.



Nomenclature.



Repère	Nombre	Désignation	Essence
1	1	Panne	Sapin
2	1	Muraillère gauche	Sapin
3	1	Muraillère droite	Sapin
4	2	Grand empannon	Sapin
5	2	Petit empannon	Sapin